Installateur: -



Ringlaan 39 1853 - Strombeek-Bever tel. +32 2 880 88 90 info@aceg.be www.aceg.be



# Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

### **NON CONFORME**

Date inspection: 04/08/2025 Inspecteur: Bruno Delvaux Mentor: -

Étiquette d'identification: -

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure:

Metrel ET61557

Numéro de serie: 19481257

**Date rapport:** 04/08/2025

Adresse de l'installation

Rue Langensteenweg

Numéro 28 Boîte Postcode 1785 Commune **MERCHTEM** 

Pays Belgique

Propriétaire

Référence client: -

Nom Rue Terspelt Numéro 25

Boîte

Postcode 1785

Commune MERCHTEM Pays Belgique

Installateur

Nom N° TVA

Numéro de téléphone

E-mail

Type: maison **EAN**: 54 N° compteur: : 33225791

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3. Type de contrôle:

Distributeur: FLUVIUS Tension: 1N400V Liaison comp / tableau: 10 mm<sup>2</sup> Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 1 Nombre de circuits: 19 Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)



Ri général: 0,709 MΩ

RE: 68,7 Ω

OK NOK





### DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

I <mark>∆</mark> (mA)	In (A)	In - autres (A)	l <sub>2</sub> t	Туре	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	А	19	OK	ОК
30	40		22,5kA2s (3000A)	А	5	OK	OK
DESCRIPTION INSTALL	ATION						
Nombres circuits		Curve	Protection IN (A)	(autres)	P		Section (mm <sup>2</sup> )
Contrôle visuel (général)	OK		Contact direct	ЭK	Contact indire	ct NOK	
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl NA					
Liaisons équipotentielles	РВ		tion des ducteurs	OK			
Continuité	OK	Écla	irage / machines	VVT			

## REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

11.03 Plan de position de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

I2.04 La résistance de dispersion est supérieure à 30 ohms et inférieure à 100 ohms, mais les mesures supplémentaires concernant les dispositifs à courant différentiel n'ont pas été mises en œuvre. (Livre 1 Sous-section 4.2.3.2. et 5.4.2.1.)

I4.01 Connexion(s) équipotentielle(s) principale(s) non réalisée(s). (Livre 1 Sous-sections 5.4.4.1 et 5.1.6.2)

N3 II n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxieme contrôle et/ou en soumettant les schémas.

#### CONCLUSION



L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 4/8/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

#### PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 09:58 à 11:08

L'inspecteur Bruno Delvaux

Bruno Delvaux ACEG VZW - #63

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie. Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur. Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:								
Etape 1	Etape 2	Etape 3						
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.						















